Ville de Lausanne

Communiqué

Développement de la ville

Protection du patrimoine et qualité architecturale : les projets de construction sous la loupe d'une nouvelle commission

La Ville de Lausanne se dote d'une Commission consultative d'urbanisme et d'architecture (CCUA) dont la mission sera de traiter, d'un point de vue qualitatif, les demandes de permis de construire de projets à fort impact sur l'image de la ville et de ses quartiers. La création de cette commission indépendante de la Municipalité répond aux objectifs de la législature en cours d'opérer des choix intégrant au mieux les éléments esthétiques et de protection du patrimoine, au plus près des attentes de la population et des professionnels concernés.

Alors que la ville est en plein développement et que l'espace urbain se transforme, la compatibilité des projets de construction avec les éléments non seulement techniques, économiques et règlementaires, mais aussi liés à la protection du patrimoine et de l'environnement, à la réduction de l'impact climatique ou aux questions d'accessibilité notamment se complexifie. Afin de prendre en compte au mieux ces différents facteurs et avec l'objectif d'ouvrir le processus décisionnel à l'externe des autorités communales, la Ville crée une Commission consultative d'urbanisme et d'architecture (CCUA). Elle doit principalement se prononcer sur l'adéquation des projets soumis à l'identité urbaine et leur qualité architecturale dans un contexte précis, en particulier dans les secteurs à forte valeur patrimoniale (ISOS A).

La CCUA a en effet pour mission de préaviser les projets de construction afin de renforcer l'analyse des dispositions relatives à l'esthétique, l'intégration urbaine et la protection du patrimoine et d'apporter un regard professionnel et neutre. Elle ne sera toutefois pas appelée à se pencher sur les projets issus d'un concours d'architecture public. La commission sera composée majoritairement de professionnels de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine externes à l'administration et exerçant leur activité hors de l'agglomération lausannoise. Des représentants de l'administration y participeront, avec une voix consultative uniquement.

La plupart des moyennes et grandes villes de Suisse sont dotées d'une telle commission ; la Municipalité se réjouit de la création de la CCUA. Elle avait fixé parmi les objectifs de son plan de législature la mise en place d'une commission dédiée à la bonne intégration des projets de construction dans leur environnement, offrant une meilleure transparence sur le processus d'octroi des permis de construire. Son entrée en fonction est prévue au 2e semestre 2020 et viendra compléter le travail effectué par la Commission consultative d'urbanisme et des transports (CCUT) qui traitent les dossiers liés à la planification du territoire, tant du point de vue de l'urbanisme que des transports.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de la Ville de Lausanne, +41 21 315 22 00**

Lausanne, le 27 février 2020